

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 362**3 avril 2003****SOMMAIRE**

Air Pub, S.à r.l., Luxembourg	17373	bourg	17335
Alaneda S.A., Luxembourg	17352	Compagnie Financière Terria S.A., Luxembourg .	17336
Alaneda S.A., Luxembourg	17352	Compagnie Immobilière de Gedinne S.A., Luxem- bourg	17335
Alfimark S.A.H., Luxembourg	17349	Compagnie Internationale de Financement S.A., Luxembourg	17336
Alitec Holding S.A., Luxembourg	17351	Compagnie Nicosie S.A., Luxembourg	17331
Alitec Holding S.A., Luxembourg	17351	Cordelia Holding S.A., Luxembourg	17337
Alitec Holding S.A., Luxembourg	17351	CSTIM Limited, Bereldange	17349
Alitec Holding S.A., Luxembourg	17351	coPROcess S.A., Mondorf-les-Bains	17372
Barclays Euro Funds, Sicav, Luxembourg	17339	coPROcess S.A., Mondorf-les-Bains	17374
Barclays International Funds, Sicav, Luxembourg .	17339	D.I.A. Luxembourg Holding S.A., Luxembourg . .	17344
Bau Concept & Constructions S.A., Luxembourg .	17350	Delta Inter-Link S.A., Luxembourg	17338
Bau Concept & Constructions S.A., Luxembourg .	17350	Delta Inter-Link S.A., Luxembourg	17338
Bau Concept & Constructions S.A., Luxembourg .	17350	Eagle Holding S.A., Luxembourg	17340
Bau Concept & Constructions S.A., Luxembourg .	17351	Elysium S.A.H., Luxembourg	17372
Béatrice S.A., Luxembourg	17371	Emotion Event Management S.A., Luxembourg . .	17362
Béatrice S.A., Luxembourg	17371	Fidalux Conseil S.A., Luxembourg	17330
Bodhi Holdings S.A., Luxembourg	17339	Finadev Invest S.A., Luxembourg	17365
Bourbon Capital S.A., Luxembourg	17340	Fiscoges, S.à r.l., Luxembourg	17336
Bridge Services, S.à r.l., Luxembourg	17336	Flo S.A., Luxembourg	17352
C.A. Consulting International S.A., Luxembourg . .	17370	Flo S.A., Luxembourg	17352
Castellani Frères, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., Esch-sur- Alzette	17358	GDCI S.A., Luxembourg	17349
Castellani Frères, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., Esch-sur- Alzette	17358	Gen-Bi S.C.I., Ehrlange-Mess	17331
Castellani Frères, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., Esch-sur- Alzette	17358	Gregorius Guy, S.à r.l., Wormeldange	17330
CDC Net S.A., Luxembourg	17375	Hipermark Holding S.A., Luxembourg	17370
Cenacle Holding S.A.H., Luxembourg	17375	Hyperion Investments S.A., Luxembourg	17359
Charles Square Investors, S.à r.l., Münsbach	17355	Incorion Investment Holding Company S.A., Luxem- bourg	17344
Charles Square Investors, S.à r.l., Münsbach	17355	Indivis S.A., Luxembourg	17337
Chem-Tec Holding S.A., Luxembourg	17338	International Industrial Engineering S.A., Luxem- bourg	17371
COGIM, Compagnie Générale d'Investissements Immobiliers S.A., Luxembourg	17340	International Industrial Engineering S.A., Luxem- bourg	17371
Compagnie Européenne de Financements (COFIM) S.A., Luxembourg	17334	IPN S.A., Luxembourg	17350
Compagnie Financière de l'Occitanie S.A., Luxem- bourg	17334	Joyfinance S.A., Luxembourg	17376
Compagnie Financière Serinvest S.A., Luxem- bourg	17334	Jurisdides S.A.H., Luxembourg	17370
		Las Brisas S.A., Luxembourg	17335
		LP-Lux, S.à r.l., Strassen	17369
		M.V.P.T. Holding S.A., Luxembourg	17354

M.V.P.T. Holding S.A., Luxembourg	17354	Santémédia Finance, S.à r.l., Luxembourg	17343
Marinazur S.A., Luxembourg	17348	Santémédia Holding, S.à r.l., Luxembourg	17337
Marine S.A., Luxembourg	17354	Schwewi S.A., Luxembourg	17350
Marine S.A., Luxembourg	17354	Separim S.A., Luxembourg	17375
Marine S.A., Luxembourg	17354	Silverdon S.A., Luxembourg	17375
Marine S.A., Luxembourg	17354	Silverdon S.A., Luxembourg	17375
Med Lease S.A., Luxembourg	17352	Silverdon S.A., Luxembourg	17376
Med Lease S.A., Luxembourg	17352	Silverdon S.A., Luxembourg	17376
Micaze S.A., Luxembourg	17341	SOMALUX, Société de Matériel Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg	17368
Microfina S.A., Luxembourg	17361	Sun and Fun Charter S.A., Luxembourg	17338
Millicom International Cellular S.A., Bertrange . .	17344	Swipar S.A., Luxembourg	17338
Monceau Properties, S.à r.l., Luxembourg	17356	Top Toiture, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	17357
Monceau Properties, S.à r.l., Luxembourg	17374	Tracilux S.A., Bettembourg	17335
Müpro (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	17348	Transmo (Luxembourg) S.A., Colmar-Berg	17331
Nafasso Holding S.A., Luxembourg	17348	Unitas S.A., Luxembourg	17343
Nafasso S.A., Luxembourg	17348	Unitas S.A., Luxembourg	17343
Océane S.A., Luxembourg	17353	Unitas S.A., Luxembourg	17343
Océane S.A., Luxembourg	17353	Walvek S.A., Luxembourg	17368
Océane S.A., Luxembourg	17353	Walvek S.A., Luxembourg	17368
Océane S.A., Luxembourg	17353	Walvek S.A., Luxembourg	17368
On Air Productions Luxembourg, S.à r.l., Hesperange	17367	Web I.S.F., S.à r.l., Web Integrator Solutions for Future, Esch-sur-Alzette	17341
Paneton Holding S.A., Luxembourg	17370	Wissen S.A., Luxembourg	17364
Pharma Goedert S.A.	17339	Wissen S.A., Luxembourg	17364
Prada Company S.A., Luxembourg	17373	Wissen S.A., Luxembourg	17364
Prada Company S.A., Luxembourg	17373	Yossef S.A.H., Luxembourg	17339
Prada Company S.A., Luxembourg	17374	Zoom Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg	17334
R+V Luxembourg Lebensversicherung S.A., Luxembourg	17340	Zoom Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg	17334
Relio S.A. Holding, Luxembourg	17341		
Restaurant Pizzeria Chez Dario, S.à r.l., Senningerberg	17355		
Restaurant Pizzeria Chez Dario, S.à r.l., Senningerberg	17356		

FIDALUX CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 87.917.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le 4 mars 2003

3. Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'ensemble des mandats en 2002.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009692.2/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

GREGORIUS GUY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 1, rue de Wolkengruewen.
R. C. Luxembourg B 66.670.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour le gérant

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

Signature

(009794.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

TRANSMO (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

H. R. Luxemburg B 65.547.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 24. Februar 2003 um 10.00 Uhr

Die aufgelaufenen Verluste zum 31. Dezember 2001 überschreiten 50 % des Gesellschaftskapitals und gemäss Artikel 100 des Gesellschaftsrechts muss die Generalversammlung über die Auflösung oder die Weiterführung der Gesellschaft entscheiden.

Beglaubigte Kopie

Unterschriften

Verwalter

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009142.2/643/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

COMPAGNIE NICOSIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.446.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005.

Pour copie conforme

COMPAGNIE NICOSIE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009185.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

GEN-BI S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3960 Ehlinge-Mess, 54, rue du Centre.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Guy Camille Biver, professeur, né le 23 février 1950 à Luxembourg, demeurant à L-3960 Ehlinge-Mess, 54, rue du Centre.

2.- Madame Marguerite Léonie Gengler, professeur, née le 19 février 1949 à Differdange, demeurant à L-3960 Ehlinge-Mess, 54, rue du Centre.

3.- et Monsieur François Biver, étudiant, né le 22 août 1983 à Luxembourg, demeurant à L-3960 Ehlinge-Mess, 54, rue du Centre.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Objet, Durée, Siège**Art. 1^{er}.** Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: GEN-BI S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente et la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses co-associés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Ehlinge-Mess.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II.- Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) de nominal chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Guy Camille Biver, prèdit, vingt parts sociales	20 parts
2.- Madame Marguerite Léonie Gengler prèdite, vingt parts sociales	20 parts
3.- a) Monsieur François Biver, prèdit, en nue propriété soixante parts sociales	60 parts
b) Monsieur Guy Camille Biver en usufruit trente parts sociales	30 parts
c) Madame Marguerite Léonie Gengler en usufruit trente parts sociales	30 parts
Ensemble: en pleine propriété	60 parts 60 parts

Total: cent parts sociales 100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement et qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Observation est ici faite que Monsieur Guy Camille Biver et Madame Marguerite Léonie Gengler, prèdite, conserveront cet usufruit pendant leur vie et jusqu'au décès du survivant d'eux et ensuite au profit du survivant d'eux, en faveur duquel l'usufruit sera réversible pour la totalité.

Art. 6. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrèment donné par les autres associés. Toutefois la transmission à cause de mort à des héritiers en ligne directe ou au conjoint est libre.

En cas de cession de parts entre vifs comme en cas de transmission de parts à cause de mort à des personnes non-associées les autres associés respectivement les associés survivants ont un droit de préemption qui s'exercera de la façon suivante:

L'associé qui se propose de céder, tout ou partie de ses parts à une personne non-associée doit préalablement informer par lettre recommandée les autres associés du prix de cession, des modalités de son paiement et du nom et adresse du cessionnaire éventuel. Les autres associés, qui ont le droit d'acquérir les parts offertes dans la proportion des parts qu'ils possèdent, devront, dans le mois et par lettre recommandée à la poste, informer le cédant de leurs intentions soit d'acquérir, aux mêmes conditions et prix, les parts à céder, en tout ou en partie, soit de ne pas exercer leur droit de préemption.

Au cas où, endéans ce délai d'un mois, le droit de préemption n'est pas exercé pour la totalité des parts cédées, une assemblée générale doit être convoquée par les soins d'un ou des gérants endéans le délai d'un mois appelée à statuer sur l'agrèment du cessionnaire.

En cas de cession projetée à titre gratuit, le droit de préemption s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé sur base d'un rapport d'expertise convenu entre parties ou ordonné en justice.

En cas de transmission à cause de mort des parts à des héritiers autres que les héritiers en ligne directe ou le conjoint survivant, le droit de préemption reconnu aux associés survivants s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé conformément à l'alinéa qui précède. Les héritiers et légataires devront, dans les deux mois du décès de leur auteur, requérir des autres associés survivants s'ils entendent exercer leur droit de préemption. Les associés survivants devront, dans le mois de la réception de cette réquisition, à faire par lettre recommandée, informer également par lettre recommandée à la poste, les héritiers et légataires de leurs intentions soit d'exercer leur droit de préemption, soit d'y renoncer.

Au cas où le droit de préemption n'est pas exercé, ou n'est exercé qu'en partie, il est procédé conformément à l'alinéa trois qui précède.

A défaut d'agrèment par les autres associés de l'acheteur des parts proposé par le cédant ou ses héritiers ou ayants-droits, et à défaut de rachat des parts par les associés, les héritiers ou légataires non agrèés ou l'associé cédant peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'ègard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III.- Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par la seule signature du gérant. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent

valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement et en général les actes d'administration ou même équivalents à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V.- Dissolution et Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment, vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euros (EUR 750,-) sauf à parfaire ou diminuer.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Sont nommés gérants:

- 1.- Monsieur Guy Camille Biver, prédit;
- 2.- et Madame Marguerite Léonie Gengler, prédite.

B) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'un des gérants.

C) L'adresse de la société est fixée à L-3960 Ehlange-Mess, 54, rue du Centre.

Déclaration fiscale

Les associés déclarent être époux et enfant et requièrent la réduction du droit d'apport prévu en matière de sociétés familiales par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971.

Dont acte, fait et passé à Esch sur Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Biver, M. Gengler, F. Biver., Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 février 2003, vol. 886, fol. 13, case 1. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2003

A. Biel.

(009492.4/203/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENTS (COFIM), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.601.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

Pour copie conforme
COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENTS (COFIM)
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01791. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009187.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'OCCITANIE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.715.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme
COMPAGNIE FINANCIERE DE L'OCCITANIE
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009188.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

ZOOM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 70.579.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.
Signature

(009802.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

ZOOM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 70.579.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.
Signature

(009803.4/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

COMPAGNIE IMMOBILIERE DE GEDINNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.826.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

Pour copie conforme
COMPAGNIE IMMOBILIERE DE GEDINNE S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009189.4/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

LAS BRISAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 52.977.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009316.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE SERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.990.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

Pour copie conforme
COMPAGNIE FINANCIERE SERINVEST S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009192.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

TRACILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.
R. C. Luxembourg B 90.066.

Réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 2003

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires,

nomme

Monsieur José Dos Santos Fernandes, entrepreneur, demeurant à L-1221 Luxembourg, 211, rue de Beggen, administrateur-délégué chargé de la gestion journalière avec pouvoir de signature individuelle.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03280. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009349.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE TERRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.567.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005.

Pour copie conforme
COMPAGNIE FINANCIERE TERRIA S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009194.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.129.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

Pour copie conforme
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009196.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

FISCOGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.071.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Pour la société
P. Lambert

(009318.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

BRIDGE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.796.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Pour la société
P. Lambert

(009322.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

CORDELIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.019.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

Pour copie conforme
CORDELIA HOLDING S.A.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009199.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

INDIVIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 80.895.

Par décision du conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 30 septembre 2002.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour INDIVIS S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03424. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009593.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

SANTEMEDIA HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 87.267.

Extrait de la résolution de l'Associé unique en date du 18 février 2003

Il résulte de la résolution de l'Associé unique que:

- Monsieur Fabrice Fries, né le 11 mars 1960 à Lyon (France), demeurant au 10 rue Clauzet, F-75009 Paris, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Hugh MacGillivray Langmuir, né le 16 mai 1955 à Glasgow (Ecosse), demeurant au 25, avenue de Lorraine, F-78110 Le Vésinet, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Stephen Warshaw, né le 20 septembre 1948 à Londres (Royaume-Uni), demeurant au 29 Heath Hurst Road, London NW3 2RU, a été nommé gérant de la Société;
- Monsieur Steve Simcox, né le 22 octobre 1960 à Michigan (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 780 Township Line Road, Yardley PA 19067, (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé gérant de la Société;
- Monsieur François Mirallié, né le 30 mai 1962 à Nantes (France), demeurant à Tienne du Peuthy 6, B-1380 Lasne, a été nommé gérant de la Société.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour SANTEMEDIA HOLDING
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03380. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009423.3/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

CHEM-TEC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 32.776.

—
Par décision du conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Madame Birgit Mines-Honneff s'est démis de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 30 septembre 2002.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour CHEM-TEC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03398. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009594.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

SWIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 49.422.

—
Le bilan au 31 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009599.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

SUN AND FUN CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 48.056.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009321.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

DELTA INTER-LINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 70.765.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009601.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

DELTA INTER-LINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 70.765.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009600.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

YOSSEF S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 18.817.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Signature.

(009328.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

PHARMA GOEDERT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 13.658.

Conseil d'Administration du 30 janvier 2003

Objet: Nomination de l'administrateur-délégué

Le conseil d'administration prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Nomination de Madame Christiane Noël en tant qu'administrateur-délégué.

Fait à Capellen, le 30 janvier 2003.

K. Reul / F. Kersten / Ch. Noël

Enregistré à Capellen, le 4 février 2003, vol. 139, fol. 76, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(009346.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 31.681.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

Signature.

(009352.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

BARCLAYS EURO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 66.581.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC0312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

Signature.

(009353.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

BODHI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.510.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire de la société BODHI HOLDINGS S.A.. qui s'est tenue en date du 26 août 2002 au siège social que:

AUDIT & BUSINESS CONSULTING, S.à r.l. a été nommée comme Commissaire aux comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. avec effet immédiat et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009354.3/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

R+V LUXEMBOURG LEBENSVERSICHERUNG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxembourg B 53.899.

—
Auszug aus der Verwaltungsratsitzung am 30. Januar 2003

1. Hr. Alfred Schulz legt mit Wirkung zum 31. Januar 2003 sein Geschäftsführermandat nieder.
2. Der Verwaltungsrat bestellt Hr. Thomas Linke mit Wirkung zum 1. Februar 2003 zum neuen Geschäftsführer der R+V LUXEMBOURG LEBENSVERSICHERUNG S.A.

Luxembourg, den 14. März 2003.

Honecker / Thewke

Geschäftsführer / Prokuristin

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009358.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

EAGLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.587.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société EAGLE HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 10 octobre 2001 au siège social que:

AUDIT & BUSINESS CONSULTING, S.à r.l. a été nommée Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2004 en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A. démissionnaire avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009365.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

COGIM, COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.356.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDITEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

COGIM, COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009401.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

BOURBON CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.213.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2003, réf. LSO-AC01395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009406.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

MICAZE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 29.396.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 15 novembre 2002

Le Conseil prend acte de la démission de Madame Gerty Marter de son poste d'administrateur.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil nomme en remplacement comme administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale;

Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire à tenir en 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009408.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

RELIO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 32.233.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(009411.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

**WEB I.S.F., S.à r.l., WEB INTEGRATOR SOLUTIONS FOR FUTURE,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 92.111.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alain Engelbeen, informaticien, demeurant à 134, rue Meyerbeer à B-1180 Bruxelles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de matériel informatique avec accessoires de la branche.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur des affaires.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de WEB INTEGRATOR SOLUTIONS FOR FUTURE en abrégé WEB I.S.F., S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- euro) divisé en cinq cent (500) parts sociales de vingt-cinq euro (25,- euro) chacune.

Art. 7. Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- euro) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2003.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ six cent vingt euro (620,- euro).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décision

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- La société est gérée par l'associé unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.
- 2.- Le siège social est établi à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14 rue Pasteur.

Dont acte, fait et passé Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Engelbeen, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2003, vol. 886, fol. 20, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2003.

A. Biel.

(009493.4/203/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

UNITAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 10.404.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(009428.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

UNITAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 10.404.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC3104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(009425.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

UNITAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 10.404.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC3106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(009427.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

SANTEMEDIA FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 87.474.

Extrait de la résolution de l'Associé unique en date du 18 février 2003

Il résulte de la résolution de l'Associé unique que:

- Monsieur Fabrice Fries, né le 11 mars 1960 à Lyon (France), demeurant au 10 rue Clauzet, F-75009 Paris, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Hugh MacGillivray Langmuir, né le 16 mai 1955 à Glasgow (Ecosse), demeurant au 25, avenue de Lorraine, F-78110 Le Vésinet, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Stephen Warshaw, né le 20 septembre 1948 à Londres (Royaume-Uni), demeurant au 29 Heath Hurst Road, London NW3 2RU, a été nommé gérant de la Société;
- Monsieur Steve Simcox, né le 22 octobre 1960 à Michigan (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 780 Township Line Road, Yardley PA 19067, (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé gérant de la Société;
- Monsieur François Mirallié, né le 30 mai 1962 à Nantes (France), demeurant à Tienne du Peuthy 6, B-1380 Lasne, a été nommé gérant de la Société.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour SANTEMEDIA FINANCE

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03381. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009424.3/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

D.I.A. LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 71.464.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(009412.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

INCORION INVESTMENT HOLDING COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.644.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2002 que Monsieur Yafim Borodulin, administrateur de sociétés, demeurant à Opera Tower Alenby Street 1, Tel Aviv, Israël, a été nommé administrateur de catégorie C, en remplacement de Monsieur Iliesco de Grimaldi.

Luxembourg, le 13 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009415.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg 40.630.

In the year two thousand and three, on the seventeenth day of the month of February.

Before Us, Maître Martine Decker, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, who shall remain depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of the limited liability company (société anonyme) MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., having its registered office at 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg) registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B 40.630 (the «Company»), incorporated on 16 June, 1992 by a deed of Maître Joseph Kerschen, then notary residing at Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 395 on 11 September, 1992 and last time amended on 19 December, 2002 by deed of Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg-Eich, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is called to order at 11.00 a.m. by Mr Hakan Ledin, Chairman of the Board, residing in Luxembourg, who took the chair of the Meeting.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mrs. Alima Akmouche, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Claude Bintz, private employee, residing in Steinsel,

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To ratify the cooptation of Mr John Vigo Carlund as a Director of the Company.
2. To receive a Report from the Board of Directors concerning the proposal to effect a reverse stock split of the issued shares of the Company and to renew for a further period of five years the permission and authority given by the Articles of Association to the Board of Directors to increase the issued share capital within the limits of the Company's authorised share capital.
3. To approve a reverse stock split of the issued shares of the Company by exchanging three existing shares of a par value of USD 2.- each into one new share with a par value of USD 6.- and consequently to exchange all of 71,124,729 shares with a par value of USD 2.- each against 23,708,243 new shares with a par value of USD 6.-, the issued share capital of USD 142,249,458.- remaining unaffected and to grant all necessary powers to the Board of Directors to implement such exchange.
4. In case the shareholders approve the reverse stock split, to set the authorised share capital at USD 199,999,800.- represented by 33,333,300 shares with a par value of USD 6.- each and to renew for a period of five years the permission and authority given by the Articles of Association to the Board of Directors to increase the issued share capital within the limits of the Company's authorised share capital being the restated authorised share capital of USD 199,999,800.-

represented by 33,333,300 shares with a par value of USD 6.- each for a period of five years as provided by the Articles of Association of the Company and more in particular to permit the issue by the Board of Directors of new shares by means of conversion of any existing or newly issued convertible debt instruments or securities into new shares and by adapting the Articles of Association of the Company accordingly. Alternatively, to renew for a period of five years the permission and authority given by the Articles of Association to the Board of Directors to increase the issued share capital within the current limits of the Company's authorised share capital namely to increase the share capital up to USD 200,000,000.- represented by 100,000,000.- shares with a par value of USD 2.- each for a period of five years as provided by the Articles of Association of the Company and more in particular to permit the issue by the Board of Directors of new shares by means of conversion of any existing or newly issued convertible debt instruments or securities into new shares and by adapting the Articles of Association of the Company accordingly.

II. The meeting has been convened by convening notices containing the above agenda published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and the Luxemburger Wort on 29 January and 7 February, 2003. Copies of the publications are tabled on the meeting.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

IV. It appears from such attendance list that out of the 71,124,729 shares representing the entire issued share capital of the Company 35,621,002 shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may properly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented.

The Chairman tabled a Report dated 24th January 2003 by the Board of Directors of the Company setting the reasons for which the extraordinary general meeting is being asked to pass a resolution effecting a reverse stock split of the issued shares of the Company and renewing for a further period of five years the permission and authority given by the Articles of Association to the Board of Directors to increase the issued share capital within the limits of the Company's authorised share capital.

The meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman, adopted the following resolutions by unanimous vote, 7,933,422 shares abstaining from casting a vote:

First resolution

The general meeting resolves to ratify the cooptation of Mr John Vigo Carlund, company director, born in Göteborg on 14th September 1946 residing at Skeppsbron 18, POBox 2094, S-10313 Stockholm, Sweden, appointed as a Director of the Company by the Board of Directors.

Second resolution

The general meeting resolves to receive and acknowledge a Report from the Board of Directors concerning the proposal to effect a reverse stock split of the issued shares of the Company and to renew for a further period of five years the permission and authority given by the Articles of Association to the Board of Directors to increase the issued share capital within the limits of the Company's authorised share capital.

Third resolution

The general meeting resolves to approve a reverse stock split of the issued shares of the Company by exchanging three existing shares of a par value of USD 2.- each into one new share with a par value of USD 6.- and consequently to exchange all of 71,124,729 shares with a par value of USD 2.- each against 23,708,243 new shares with a par value of USD 6.- each, the issued share capital of USD 142,249,458.- remaining unaffected and to grant all necessary powers to the Board of Directors to implement such exchange.

Fourth resolution

The general meeting resolves to set the authorised share capital at USD 199,999,800.- represented by 33,333,300 shares with a par value of USD 6.- each and to renew for a period of five years the permission and authority given by the Articles of Association to the Board of Directors to increase the issued share capital within the limits of the Company's authorised share capital being the restated authorised share capital of USD 199,999,800.- represented by 33,333,300 shares with a par value of USD 6.- each for a period of five years as provided by the Articles of Association of the Company and more in particular to permit the issue by the Board of Directors of new shares by means of conversion of any existing or newly issued convertible debt instruments or securities into new shares and by adapting the Articles of Association of the Company accordingly.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolves to amend the first and second paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

«**Art. 5.** The Company has an authorized capital of one hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred United States Dollars (USD 199,999,800.-) divided into thirty-three million three hundred thirty three thousand three hundred (33,333,300) shares with a par value of six United States Dollars (USD 6.-).»

The Company has an issued capital of one hundred forty-two million two hundred forty-nine thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 142,249,458.-) divided into twenty-three million seven hundred eight thousand two hundred forty-three (23,708,243) shares with a par value of six United States Dollars (USD 6.-).»

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned at 11.40 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 1,200.- Euros.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-sept février.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., avec siège social à 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 40.630 (la «Société»), constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 16 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, n° 395 du 11 septembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés une dernière fois par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 19 décembre 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Hakan Ledin, président du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Alima Akmouche, employée privée, demeurant à Luxembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Claude Bintz, employé privé, demeurant à Steinsel,

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1 Ratification de la cooptation de Monsieur John Vigo Carlund, en tant qu'administrateur de la société.

2 Admission du rapport du Conseil d'Administration concernant la proposition d'effectuer une consolidation des actions émises par la Société et de renouveler pour une nouvelle période de cinq ans l'autorisation du Conseil d'Administration, accordée par les statuts, d'augmenter le capital social de la Société dans les limites de son capital autorisé.

3 Approbation de la consolidation des actions émises par la Société par échange de trois actions existantes d'une valeur nominale de USD 2,- chacune, contre une nouvelle action d'une valeur nominale de USD 6,- chacune et par conséquent échange de toutes les 71.124.729 actions d'une valeur nominale de USD 2,- chacune contre 23.708.243 nouvelles actions d'une valeur nominale de USD 6,- chacune, le capital social de USD 142.249.458,- restant identique, et attribution au Conseil d'Administration de tous les pouvoirs nécessaires pour exécuter ce changement.

4 En cas d'approbation de la consolidation des actions par les actionnaires, fixation du capital autorisé de la Société à USD 199.999.800,- divisé en 33.333.300 actions d'une valeur nominale de USD 6,- chacune, et renouvellement pour une période de 5 ans de l'autorisation du Conseil d'Administration, accordée par les statuts, d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé, le nouveau capital autorisé étant de USD 199.999.800,- divisé en 33.333.300 actions d'une valeur nominale de USD 6,- chacune, pour une période de 5 ans conformément aux statuts de la Société et plus particulièrement l'autorisation du Conseil d'Administration d'émettre des nouvelles actions par voie de conversion de tout instrument de dette convertible existant ou nouvellement émis ou des garanties en des nouvelles actions et par adaptation des statuts de la Société en ce sens. Alternativement, renouvellement pour une période de 5 ans de l'autorisation du Conseil d'Administration, accordée par les statuts, d'augmenter le capital social de la Société dans les limites actuelles du capital autorisé, notamment d'augmenter le capital social à hauteur de USD 200.000.000,- divisé en 100.000.000 actions d'une valeur nominale de USD 2,- chacune, pour une période de 5 ans conformément aux statuts de la Société et plus particulièrement d'autoriser le Conseil d'Administration d'émettre des nouvelles actions par voie de conversion de tout instrument de dette convertible existant ou nouvellement émis ou de garanties en des nouvelles actions et par adaptation des statuts de la Société en ce sens.

II. L'Assemblée a été convoquée par convocations, contenant le présent agenda, publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations et le Luxemburger Wort le 29 janvier et 7 février 2003. Des copies des publications sont présentées à l'Assemblée.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que des 71.124.729 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société 35.621.002 actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour dont tous les actionnaires présents ou représentés ont été dûment informés.

Le Président présente un rapport du Conseil d'Administration de la Société du 24 janvier 2003 fixant les raisons pour lesquelles l'Assemblée Générale Extraordinaire est demandée de prendre des résolutions effectuant une consolidation des actions émises par la Société et un renouvellement de l'autorisation du Conseil d'Administration pour une période de 5 ans, accordée par les statuts, d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé de la Société.

L'Assemblée, après avoir entendu les déclarations faites par le président, prend les résolutions suivantes par vote unanime, 7.933.422 actions s'abstenant de voter:

Première résolution

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur John Vigo Carlund, directeur de société, né le 14 septembre 1946 à Göteborg, demeurant à Skeppsbron 18, PO Box 2094, S-10313 Stockholm, Suède, nommé comme administrateur de la Société par le Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'admettre le rapport du Conseil d'Administration concernant la proposition d'effectuer une consolidation des actions émises par la Société et de renouveler pour une nouvelle période de cinq ans l'autorisation du Conseil d'Administration, accordée par les statuts, d'augmenter le capital social de la Société dans les limites de son capital autorisé.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la consolidation des actions émises par la Société par échange de trois actions existantes d'une valeur nominale de USD 2,- chacune, contre une nouvelle action d'une valeur nominale de USD 6,- et par conséquent d'échanger toutes les 71.124.729 actions d'une valeur nominale de USD 2,- chacune contre 23.708.243 nouvelles actions d'une valeur nominale de USD 6,- chacune, le capital social de USD 142.249.458,- restant identique, et de conférer au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour exécuter ce changement.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer le capital autorisé de la Société à USD 199.999.800,- divisé en 33.333.300 actions d'une valeur nominale de USD 6,- chacune, et de renouveler pour une période de 5 ans l'autorisation du Conseil d'Administration, accordée par les statuts, d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé, le nouveau capital autorisé étant de USD 199.999.800,- divisé en 33.333.300 actions d'une valeur nominale de USD 6,- chacune, pour une période de 5 ans, conformément aux statuts de la Société et plus particulièrement l'autorisation du Conseil d'Administration d'émettre des nouvelles actions par voie de conversion de tout instrument de dette convertible existant ou nouvellement émis ou de garanties en des nouvelles actions et par adaptation des statuts de la Société en ce sens.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier et le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social

Le capital autorisé de la société est de cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 199.999.800,-) divisé en trente-trois millions trois cent trente-trois mille trois cents (33.333.300) actions d'une valeur nominale de six dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 6,-).

Le capital social émis de la société est de cent quarante-deux millions deux cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante-huit dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 142.249.458,-) divisé en vingt-trois millions sept cent huit mille deux cent quarante-trois (23.708.243) actions d'une valeur nominale de six dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 6).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte à 1.200,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Ledin, A. Akmouche, J.C. Bintz, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, vol. 138S, fol. 23, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 mars 2003.

M. Decker.

(009404.3/206/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

MARINAZUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 23.575.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC3096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(009426.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

NAFASSO, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 82.464.

EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 février 2003, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Cheickné Kagnassy, administrateur A, dirigeant de la société, 173, route de Chancy, CH-1213 Onex, Suisse;
- Monsieur Henri Grisius, administrateur B, licencié en sciences économiques appliquées, 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, administrateur B, ingénieur, 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Avec effet au 11 février 2003, le siège social est transféré au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour NAFASSO

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009439.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

NAFASSO HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 82.541.

EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 février 2003, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Cheickné Kagnassy, administrateur A, dirigeant de la société, 173, route de Chancy, CH-1213 Onex, Suisse;
- Monsieur Henri Grisius, administrateur B, licencié en sciences économiques appliquées, 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, administrateur B, ingénieur, 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Avec effet au 11 février 2003, le siège social est transféré au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour NAFASSO HOLDING

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009440.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

GDCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1019 Luxembourg, 32, rue du Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 80.549.

L'an deux mille deux, le 31 janvier 2003.
A Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société GDCI S.A., société établie et ayant son siège social à L-1019 Luxembourg, 32, rue du dernier Sol, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro n° 80.549.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pascal Cinti
Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Samuel Akdime.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Abdelmajid Akdime.

Les associés présents à l'Assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux sont les suivantes:

La société GDC S.A.	99 actions	Signatures
La société KPB IMMOBILIERE S.A.	1 action	Signature

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

A.- Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les objets à l'ordre du jour.

B.- Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'Assemblée aborde de l'ordre du jour et décide:

- Nominations de deux Directeurs avec pouvoir de cosignature obligatoire dans leur branche

1^{ère} résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer M. Victor Silva de son poste d'administrateur de la société sans lui donner quitus de sa gestion.

2^{ème} résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement Monsieur Samuel Akdime, demeurant 25, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société.

Ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée ce jour à 15.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 31 janvier 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02837. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009441.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

CSTIM LIMITED.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 82.351.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Signature.

(009464.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

ALFIMARK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.961.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

ALFIMARK S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(009667.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

IPN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 31.518.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du conseil d'administration tenu le 19 décembre 2002, que:
- Le conseil d'administration décide unanimement de transférer le siège social de L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2003, réf. LSO-AC01554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009452.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

SCHWEWI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.602.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 février 2003

1. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 13 mars 2003.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009494.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

BAU CONCEPT & CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 60.809.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Signature.

(009466.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

BAU CONCEPT & CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 60.809.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Signature.

(009468.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

BAU CONCEPT & CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 60.809.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Signature.

(009469.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

BAU CONCEPT & CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 60.809.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Signature.

(009470.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

ALITEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 52.329.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signatures.

(009474.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

ALITEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 52.329.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signatures.

(009475.3/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

ALITEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 52.329.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signatures.

(009478.3/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

ALITEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 52.329.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signatures.

(009480.3/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

ALITEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 52.329.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signatures.

(009489.3/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

FLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 65.987.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009603.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

FLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 65.987.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009602.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

ALANEDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 54.301.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009605.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

ALANEDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 54.301.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009604.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

MED LEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 69.306.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009607.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

MED LEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 69.306.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009606.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

OCEANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 63.405.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009612.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

OCEANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 63.405.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009611.4/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

OCEANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 63.405.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009610.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

OCEANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 63.405.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009609.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

MÜPRO (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 183, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 54.566.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en date du 21 février 2003 que:

1. La démission de Monsieur Jürgen Griebisch en tant que Gérant Unique de la Société est acceptée.
2. Monsieur Henk Cordewener, Gérant de société, demeurant 30 Stationsstraat à NL-6461 EJ Kerkrade (Pays-Bas) est nommé en tant que Gérant Unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009713.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 66.594.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009616.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 66.594.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009615.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 66.594.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009614.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 66.594.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009613.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

M.V.P.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.175.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009776.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

M.V.P.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.175.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009780.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

CHARLES SQUARE INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 262.500,-.**Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 78.822.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04277, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 19 mars 2003.

ERNST & YOUNG, Société Anonyme

Signature

(009660.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

CHARLES SQUARE INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 262.500,-.**Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 78.822.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 31 juillet 2002 que Monsieur Michael Glazier a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la société. Décharge lui a été accordée pour l'exécution de son mandat.

Il résulte également desdites résolutions qu'un nouveau gérant, Monsieur Kenneth Munkacy, demeurant à Karlovo namesti 10, 12000 Prague 2, République Tchèque, a été nommé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 19 mars 2003.

ERNST & YOUNG, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009665.2/556/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

RESTAURANT PIZZERIA CHEZ DARIO, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1638 Senningerberg, 1, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 67.928.

L'an deux mille trois, le six février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RESTAURANT PIZZERIA CHEZ DARIO, ayant son siège social à L-1638 Senningerberg, 1, Rue du Golf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 67.928, constituée suivant acte reçu le 24 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 193 du 22 mars 1999.

L'assemblée est composée de l'associé unique, Monsieur Dario Antoine Ruscio, indépendant, demeurant à L-8017 Strassen, 9, Rue de la Chapelle.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des 100 (cent) parts sociales de la société et de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de LUF (francs luxembourgeois) en EUR (Euros) au taux de conversion en zone Euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999 à EUR 1,-=LUF 40,3399, obtenant ainsi un montant arrondi pour le capital social de EUR 12.394,- (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros).

Deuxième résolution

L'associé unique décide:

- d'augmenter le montant de EUR 12.394,- (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros), résultant de la conversion, à concurrence de EUR 106,- (cent six Euros), afin de porter le capital souscrit à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), sans création d'actions nouvelles, par versement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 106,- (cent six Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant;

- de restaurer la valeur nominale des parts sociales à EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros).

Troisième resolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier le premier alinéa de l'article cinq pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Ruscio, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, vol. 16CS, fol. 64, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

J. Elvinger.

(009416.5/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

RESTAURANT PIZZERIA CHEZ DARIO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 1, rue du Golf.

R. C. Luxembourg B 67.928.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(009417.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

MONCEAU PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 66.034.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

tenue à 10.00 heures le 19 juin 2001

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du gérant de la société;
2. Présentation des états financiers et annexes pour l'exercice clos au 31 décembre 2000 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
3. Quitus à accorder au gérant de la société pour l'exercice de ses fonctions pendant l'exercice social 2000;
4. Continuation de l'activité de la société;
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du gérant de la société, l'assemblée approuve ce rapport;
2. Après présentation et analyse des états financiers 2000, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2000, à savoir une perte de 44.065,72 EUR;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au gérant de la société pour l'exercice de ses fonctions pendant l'exercice social 2000;
4. L'assemblée décide de continuer l'activité de la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(009818.2/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

TOP TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4208 Esch-sur-Alzette, 9, rue Abbé Lemire.

R. C. Luxembourg B 92.112.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Mathias Thimmesch, demeurant à L-4169 Esch-sur-Alzette, 47, rue Aloyse Kayser.

2.- Monsieur Jeannot Thimmesch, demeurant à L-4208 Esch-sur-Alzette, 9, rue Abbé Lemire.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de toiture, couvreur et charpentier comprenant notamment l'achat et la vente de matériaux de toiture.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de TOP TOITURE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les cent (100) parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:

1.- Monsieur Mathias Thimmesch, prénommé	50 parts
2.- Monsieur Jeannot Thimmesch, prénommé	50 parts

Total: cent parts sociales	100 parts
----------------------------------	-----------

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des co-associés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2003.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ sept cent quarante-cinq Euro (745,- Euro).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thomas Gross, demeurant à D-66346 Puttlingen, 7 Professor-Hirschmann Str.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Mathias Thimmesch, demeurant à L-4169 Esch-sur-Alzette, 47 rue Aloyse Kayser.

3.- La société est en toutes circonstances valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

4.- Le siège social est établi à L-4208 Esch-sur-Alzette, 9 rue Abbé Lemire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Thimmesch, J. Thimmesch, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2003, vol. 886, fol. 2, case 2. – Reçu 125 euros.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 février 2003.

A. Biel.

(009495.4/203/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

CASTELLANI FRERES, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.049.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2003.

CASTELLANI FRERES, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s.

Signature

(009732.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

CASTELLANI FRERES, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.049.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, Réf. LSO-AC03729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2003.

CASTELLANI FRERES, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s.

Signature

(009733.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

CASTELLANI FRERES, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.049.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, Réf. LSO-AC03940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2003.

CASTELLANI FRERES, S.à r.l. & Cie, S.e.c.s.

Signature

(009735.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

HYPERION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 92.119.

STATUTS

L'an deux mille trois, le douze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Roberto Manciocchi, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

b) Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (SOPARFI) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée HYPERION INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le vingt juillet de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les trois cent vingt (320) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prédé-signée, trois cent dix actions	310
2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, prénommé, dix actions	10
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cent soixante-dix euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Pietro Coco, administrateur de sociétés, demeurant à Monaco, 7, boulevard d'Italie;
- 2.- Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
- 3.- Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, (R. C. Luxembourg, section B numéro 40.312), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Manciocchi, F. Cannizzaro, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 février 2003, vol. 875, fol. 24, case 3. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 février 2003.

J.-J. Wagner.

(009821.3/239/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

MICROFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 61.151.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(009608.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

EMOTION EVENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- PUBLICITE & MEDIA S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Bob Hochmuth, administrateur de sociétés, demeurant à L-8323 Olm, 4, avenue Grand-Duc Jean,

2.- Mademoiselle Carole Platz, responsable en communication, demeurant à L-7473 Schoenfels, 17, rue Hansen.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EMOTION EVENT MANAGEMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la conception, l'organisation, la coordination, la mise en oeuvre et la gestion d'événements de tous genres, et en général, tous les services pouvant comprendre l'ensemble des activités d'une agence de marketing relationnel et de communication interactive.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, et les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés. Dans les huit jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée dans les deux mois de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'agrément des propriétaires d'actions représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, le consentement n'est pas requis lorsque ces actions sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Le refus d'agrément doit être notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'actionnaire cédant. Celui-ci peut alors obliger ses co-actionnaires à acheter ou à faire acheter les actions dont la cession est envisagée.

La valeur d'une action est fixée chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui dispose dans tous les cas d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- PUBLICITE & MEDIA S.A., prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- Mademoiselle Carole Platz, prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Mademoiselle Carole Platz, responsable en communication, demeurant à L-7473 Schoenfels, 17, rue Hansen,

- b) Monsieur Bob Hochmuth, administrateur de sociétés, demeurant à L-8323 Olm, 4, avenue Grand-Duc Jean,
c) Monsieur Alain Ierace, indépendant, demeurant à L-4993 Sanem, 7, Cité Schmiedenacht.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatre.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Paul Scheeck, comptable, demeurant à L-7307 Steinsel, 11, rue Basse.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatre.

3.- Est nommé administrateur-délégué: Mademoiselle Carole Platz, prénommée.

4.- Le siège social est établi à L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Hochmuth, C. Platz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, vol. 138S, fol. 30, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2003.

E. Schlessler.

(009824.3/227/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

WISSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.516.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009782.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

WISSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.516.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009784.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

WISSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.516.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 9 octobre 2002 que: l'assemblée a réélu au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2003:

M^e Jim Penning, avocat, demeurant professionnellement 31, Grand-rue à L-1661 Luxembourg,

M^e Pierre Olivier Wurth, avocat, demeurant professionnellement 31, Grand-rue à L-1661 Luxembourg,

M^e Philippe Penning, avocat, demeurant professionnellement 31, Grand-rue à L-1661 Luxembourg.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2003:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., R. C. 67.501, 5, boulevard de la Foire à L-2013 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009786.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

FINADEV INVEST S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.
H. R. Luxemburg B 92.122.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddrei, den zehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) FINADEV HOLDING S.A., R. C. Luxemburg, B No 42.295, mit Gesellschaftssitz in 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg,

hier vertreten durch Frau Kerstin Kleudgen, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 10. März 2003.

2) Herr Norbert Wrobel, Geschäftsmann, geboren am 20. November 1942 in Duisburg, wohnhaft in 4, Cité Flamant, L-6115 Junglinster,

hier vertreten durch Frau Kerstin Kleudgen, Privatangestellte, mit Berufsanschrift 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 10. März 2003.

Welche Vollmachten, nach ne varietur-Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleiben werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorgenannt, beschlossen haben, unter sich eine Gesellschaft zu gründen gemäß folgender Satzung:

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung FINADEV INVEST S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz, vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefaßt wurde, aufgelöst werden.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen europäischen oder aussereuropäischen Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise.

Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Sie wird alle Massnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fördern.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000,-) pro Aktie.

Art. 4. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen Aktien, welche durch das Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, zurückkaufen.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlußfassung der Generalversammlung der Aktionäre, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen. Die Feststellung einer solchen Aufstockung oder Verminderung des Kapitals kann von der Generalversammlung dem Verwaltungsrat übertragen werden.

Die Generalversammlung, welche berufen wird, über die Aufstockung des Kapitals oder die Ermächtigung, das Kapital aufzustocken, abzustimmen, gemäß Artikel 31-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, kann das Zeichnungsprivileg der alten Aktionäre einschränken oder ganz aufheben oder den Verwaltungsrat ermächtigen, dies zu tun unter Berücksichtigung von Artikel 32-3 und 5 Abschnitt 2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaft.

Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Es ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen. In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen. Diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlußfassung der Generalversammlung unterworfen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die alleinige Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet.

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Dieselben werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 15. Mai um 14 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 10. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

Art. 12. Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimsdividenden auszuzahlen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2003
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet zum ersten Mal im Jahre 2004 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) FINADEV HOLDING S.A., vorgenannt, neunundneunzig Aktien	99
2) Herr Norbert Wrobel, vorgenannt, eine Aktie	1
Total: einhundert Aktien	100

Alle Aktien wurden sofort zu hundert Prozent in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, daß die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweitausendzweihundertfünfzig (2.250,-) Euro.

Gründungsversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, vertreten wie vorgeannt, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekannten und faßten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:
 - a) Herr Norbert Wrobel, Geschäftsmann, geboren am 20. November 1942 in Duisburg, wohnhaft in 4, Cité Flamant, L-6115 Junglinster,
 - b) Herr Marion Thill, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 9. Januar 1964 in Luxemburg, wohnhaft in 354, route de Longwy, L-1940 Luxemburg,
 - c) Herr Fränk Rollinger, Jurist, geboren am 30. November 1970 in Luxemburg, mit Berufsanschrift 17, rue Glesener, L-1631 Luxemburg.
- 3) Es wird zum Kommissar ernannt:
Die Gesellschaft LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., R. C. Luxemburg, B No 6.819, mit Sitz in 12, rue Ste. Zithe, L-2763 Luxemburg.
- 4) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2008.
- 5) Unter Zugrundelegung von Artikel 53, Absatz 4 und 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und Artikel 6 der gegenwärtigen Satzung wird der Verwaltungsrat ermächtigt und angewiesen, aus seiner Mitte einen Delegierten des Verwaltungsrates zu bestimmen, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig binden kann.

6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: K. Kleudgen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, vol. 16CS, fol. 81, case 7. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

A. Schwachtgen.

(009827.3/230/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

ON AIR PRODUCTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300D, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 43.545.

En date du 27 novembre 2002 diverses parts sociales ont été faites:

1) La société à responsabilité limitée de droit allemand COMPAGNIE EUROPEENNE DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION (en abrégé CERT), établie et ayant son siège social au 58-60, Richard Wagner Strasse, D-66111 Sarrebruck, a cédé à Monsieur Robert Armstrong, demeurant à L-6778 Grevenmacher, rue Schaffmill, ses 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la société à responsabilité limitée ON AIR PRODUCTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée.

2) La société à responsabilité limitée EUROPE 2 LUXEMBOURG, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-5884 Hesperange, 300D, route de Thionville, a cédé à Monsieur Robert Armstrong, demeurant à L-6778 Grevenmacher, rue Schaffmill, ses 130 (cent trente) parts sociales de la société à responsabilité limitée ON AIR PRODUCTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée.

Il résulte après diverses cessions de parts sociales que le capital social de la société prémentionnée est réparti de la façon suivante:

- Monsieur Robert Armstrong, prémentionné 500 parts

Les cessions prémentionnées, comprenant également le rachat des comptes courants d'associés appartenant aux deux parties cédantes.

Luxembourg, le 14 février 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2003, réf. LSO-AC00804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009734.3/1218/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

SOMALUX, SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 4.523.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

SOMALUX, SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(009668.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

**WALVEK S.A., Société Anonyme,
(anc. CREATIVE FLAVOURS & FRAGRANCES S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2003, Réf. LSO-AC03288, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 66.966,18 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009774.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

**WALVEK S.A., Société Anonyme,
(anc. CREATIVE FLAVOURS & FRAGRANCES S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2003, Réf. LSO-AC03289, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés - 66.966,18 EUR

- Perte de l'exercice - 270.039,37 EUR

- Report à nouveau - 337.005,55 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009771.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

**WALVEK S.A., Société Anonyme,
(anc. CREATIVE FLAVOURS & FRAGRANCES S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.979.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 17 mars 2003, a pris acte de la démission de Monsieur Christophe Dermine de ses fonctions de commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2002.

La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice de l'an 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009691.3/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

LP-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 92.124.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Patric Lebeau, commerçant, demeurant à L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon, né à Düren le 20 février 1964.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LP-LUX, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation, la location, la maintenance de matériel informatique, d'articles électroniques ainsi que de télécommunication, télé-informatique et tous systèmes de navigation par GPS.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 900,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommée gérant pour une durée indéterminée Monsieur Patric Lebeau, commerçant, demeurant à L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon, née à Düren le 20 février 1964,

qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

- Le siège social est établi à L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Lebeau, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, vol. 138S, fol. 24, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 mars 2003.

P. Decker.

(009834.4/206/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

JURISFIDES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.972.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

JURISFIDES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(009669.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

HIPERMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 13.468.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

HIPERMARK HOLDING S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(009670.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

PANETON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.290.

—

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

PANETON HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(009672.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 66.684.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009716.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

BEATRICE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 30.747.

The balance sheet as at December 31st, 2000, registered in Luxembourg, on March 19, 2003, Ref. LSO-AC03317, has been deposited at the record office of the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, on March 21, 2003.

ALLOCATION OF RESULTS

To be carried forward LUF 0,00

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, March 13th, 2003.

Signature.

(009723.3/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

BEATRICE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 30.747.

The balance sheet as at December 31st, 2001, registered in Luxembourg, on March 19, 2003, Ref. LSO-AC03319, has been deposited at the record office of the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, on March 21, 2003.

ALLOCATION OF RESULTS

To be carried forward LUF 0,00

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, March 13th, 2003.

Signature.

(009726.3/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

BEATRICE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 30.747.

The balance sheet as at December 31st, 2002, registered in Luxembourg, on March 19, 2003, Ref. LSO-AC03322, has been deposited at the record office of the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, on March 21, 2003.

ALLOCATION OF RESULTS

To be carried forward LUF 0,00

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, March 13th, 2003.

Signature.

(009714.3/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

INTERNATIONAL INDUSTRIAL ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.154.

Le bilan au 31 août 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009790.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

INTERNATIONAL INDUSTRIAL ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.154.

Le bilan au 31 août 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009792.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

coPROcess S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 7, rue Adolphe Klein.
R. C. Luxembourg B 79.541.

Minutes de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2003 tenue au siège statutaire de la société à 20.00 heures

Président et secrétaire de séance: Monsieur Jack Duquesne, administrateur.

Les actionnaires présents et représentés signent la fiche de présence présentée par le président de séance et reconnaissent la validité de leurs convocations.

Nombre d'actions émises: 320

Nombre d'actions représentées: 320

Le président de séance constate que l'assemblée des actionnaires peut délibérer valablement dans les conditions prévues par la Loi fondamentale.

Ordre du jour:

- 1) Approbation des comptes sociaux pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.
- 2) Allocation du résultat de l'exercice.
- 3) Décharge pour les actes de gestion impliquant le commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.
- 4) Décharge pour les actes de gestion impliquant les membres du conseil d'administration pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

Première résolution

Après lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes par le président de séance, les comptes sociaux sont approuvés à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

A l'unanimité des voix représentées, le résultat de l'exercice après impôts (perte de € 4.358,00) est alloué au compte «Report à nouveau».

Troisième résolution

A l'unanimité des voix représentées, décharge est donnée à Monsieur Gérard Rocco pour les actes de gestion accomplis dans le cadre de sa fonction de commissaire aux comptes et pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

Quatrième résolution

A l'unanimité des voix représentées, décharge est donnée aux membres du conseil d'administration pour les actes de gestion accomplis dans le cadre de leur fonction de commissaire aux comptes et pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance déclare la fin de l'assemblée générale des actionnaires.

Mondorf-les-Bains, le 28 février 2003.

Certifié conforme aux délibérations

coPROcess

J. Duquesne / Signature

Administrateur / Un actionnaire

Le président et secrétaire de séance / -

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01318. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009739.2/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

ELYSIUM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 58.192.

EXTRAIT

Les administrateurs de la VERICOM S.A. ont décidé la dénonciation de leur mandat de commissaire aux comptes de la société ELYSIUM S.A. avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 mars 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009710.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

AIR PUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1100 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg,
R. C. Luxembourg B 59.546.*Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique de la société AIR PUB, S.à r.l. (la Société) le 24 janvier 2002*

L'associé unique prend acte des démissions de Messieurs Jean Donat Calmes, demeurant à 1, rue du Parc, L-5374 Munsbach et François Felten, demeurant à 33, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, comme membres du comité d'administration de la Société.

L'associé unique prend acte du départ de Monsieur René Rausch, demeurant à 41, route de Trèves, L-2633 Senningerberg comme gérant de la Société le 31 octobre 2001.

L'associé unique décide de réduire le nombre des membres du comité d'administration de quatre à trois et de nommer Monsieur Christian Heinzmann, Directeur-Général LUXAIR S.A., demeurant à 106, route de Diekirch, L-7220 Helmsange, comme nouveau membre du comité d'administration en remplacement de Monsieur Jean-Donat Calmes et de Monsieur François Felten.

Le comité d'administration se compose dorénavant des personnes suivantes: Messieurs Jean-Marc Fandel, Jean-Pierre Walesch et Christian Heinzmann.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Bob Wetzel, Responsable du service communication LUXAIR S.A., demeurant à 5, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, comme gérant de la Société en remplacement de Monsieur René Rausch avec effet au 1^{er} janvier 2002.

L'associé unique décide de fixer les modalités de gestion prévues à l'article 10 des statuts comme suit:

La Société est engagée par la signature individuelle du gérant ou d'un membre du comité d'administration pour tout engagement n'excédant pas la somme de 2.500,- EUR.

Pour tout engagement dépassant la somme de 2.500,- EUR, la Société n'est engagée valablement que par les signatures conjointes du gérant et d'un membre du comité d'administration ou par les signatures conjointes de deux membres du comité d'administration,

Pour tout engagement vis-à-vis des banques, les signatures conjointes du gérant et d'un membre du comité d'administration ou les signatures conjointes de deux membres du comité d'administration sont toujours nécessaires quelque soit le montant de l'engagement pris.

Le gérant agissant conjointement avec un membre du comité d'administration peuvent déléguer à toute personne des pouvoirs de signature spécifiques (à l'exception de tous pouvoirs de signature bancaire).

L'associé unique décide de convertir le capital social en euros sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, d'augmenter le capital social à hauteur de EUR 105,32 en déduction des bénéfices reportés et de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune entièrement libérées.

Les statuts coordonnés de la Société au 24 janvier 2002 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés le 21 mars 2003 et enregistrés à Luxembourg le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01284.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIR PUB, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03706. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009755.3/267/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

PRADA COMPANY S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 69.206.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Signature.

(009769.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

PRADA COMPANY S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 69.206.

L'assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires tenue au siège social de la société le 20 juillet 2001 a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- continuation des activités de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009773.2/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

PRADA COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 69.206.

L'assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires tenue au siège social de la société le 15 mai 2002 a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- continuation des activités de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(009772.2/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

MONCEAU PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 66.034.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à 10.00 heures le 19 juin 2002*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du gérant de la société;
2. Présentation des états financiers et annexes pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
3. Quitus à accorder au gérant de la société pour l'exercice de ses fonctions pendant l'exercice social 2001;
4. Continuation de l'activité de la société;
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du gérant de la société, l'assemblée approuve ce rapport;
2. Après présentation et analyse des états financiers 2001, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2001, à savoir une perte de 14.493,44 EUR;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au gérant de la société pour l'exercice de ses fonctions pendant l'exercice social 2001;
4. L'assemblée décide de continuer l'activité de la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(009819.2/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

coPROcess S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 7, rue Adolphe Klein.
R. C. Luxembourg B 79.541.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2003.

Signature.

(009740.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

CDC NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.110.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

CDC NET S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(009673.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

SEPARIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.270.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

SEPARIM S.A.

Signatures

Administrateurs

(009674.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

CENACLE HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 66.256.

FIDUCIAIRE PREMIUM, S.à r.l., renonce à son mandat de commissaire aux comptes de la société ci-dessus référencée avec effet au 19 mars 2003.

Pour la Société

R. Arama

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009685.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

SILVERDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 69.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2003, Réf. LSO-AC03281, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 5.566,32 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009779.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

SILVERDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 69.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2003, Réf. LSO-AC03282, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 5.566,32 EUR
Bénéfice de l'exercice	28.194,54 EUR
./ Affectation à la réserve légale	- 1.131,41 EUR
- Report à nouveau	<u>21.496,81 EUR</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009777.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

SILVERDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 69.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2003, Réf. LSO-AC03283, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	21.496,81 EUR
Perte de l'exercice	- 31.143,18 EUR
Report à nouveau	<u>- 9.646,37 EUR</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(009775.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

SILVERDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 69.373.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 14 mars 2003, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission de FIDIREVISA S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, à partir de l'exercice 2002. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

2. L'assemblée décide de nommer un administrateur supplémentaire, Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009693.3/693/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

JOYFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 46.741.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau	264.203,15 EUR
------------------------------	----------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

Signature.

(009717.3/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.
